

## **COMPTE-RENDU**

### **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **SEANCE DU 13 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 13 février à 9 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des fêtes, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents** : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL (jusqu'à la DEL2021-017 inclus), Mme CHAPPAZ, Adjoints – M. CHASTAING, Mme DANIN, M. VET, Mme CHAIZE, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. BEHETRE, M. TOHME, Mme MOROSAN, Mme TRAN, M. ROCHER, Mme ETHUIN-JEANMET, Mme YOT, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : M. JEAN-JACQUES donne pouvoir à M. BOURSE, M. ENJALBERT donne pouvoir à Mme VILLECOURT, Mme DRIENCOURT donne pouvoir à M SEFRIN, Mme MAUGER donne pouvoir à Mme CHAPPAZ, M. KAYAL donne pouvoir à M TOHME (à partir de la DEL 2021-018) M. RICHARD donne pouvoir à Mme ETHUIN-JEANMET

**Absents excusés** : Mme NGO DJOB

**Secrétaire de séance** : Mme MOLLIERE

#### **CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS**

Délibération n° DEL2021-001

**À l'unanimité**

**Article 1** : DECIDE de délibérer à huis clos des affaires selon l'ordre du jour qui a été transmis le 05 février 2021 aux membres du conseil municipal de Saint-Prix.

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2020**

**À l'unanimité**

**Article 1** : APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2020

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

N° de décision	Date	Objet	Montant en € HT
2020-074	18/12/2020	Contrats référencés sous le n°20CT015 relatifs à l'assistance et la maintenance préventive des 10 défibrillateurs installés sur la Commune	3 contrats : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20CT1501 : 2 261,40€ pour 3 ans</li> <li>• 20CT1502 : 790,08€ pour 3 ans</li> <li>• 20CT1503 : 435,00€ pour 3 ans</li> </ul>
2020-075	18/12/2020	Contrat n°20CT017 de service Espace Citoyens Premium, ARPEGE diffusion et virtuose agents	9 870,36€ par an, soit 19 740,72€ pour la durée totale du contrat (2 ans)
2020-076	18/12/2020	Contrat n°20CT018 de maintenance et licence d'utilisation d'applications métiers ARPEGE	5 812,74€ par an, soit 11 625,45€ pour la durée totale du contrat (2 ans)
2020-077	29/12/2020	Mémoire en intervention collectif – Collectif contre le Terminal 4 Extension de Roissy CDG	100€ (forfait d'honoraires)
2020-078	29/12/2020	Facture MPC avocats	720,00€
2020-079	29/12/2020	Remboursement des sorties culturelles 2020	1 970,00€
2021-001	08/01/2021	Convention de raccordement Enedis pour le 42 Avenue du Général Leclerc à Saint-Prix	17 717,18€
2021-002	26/01/2021	Accord-cadre – Marché à bons de commande pour les travaux d'aménagement des aires de jeux dans les écoles	Maxi : 200 000,00€
2021-003	29/01/2021	Adhésion à l'Union des Maires du Val d'Oise	Pour un montant de 0,22 € par habitant soit 1 590,82 € pour l'année 2021
2021-004	29/01/2021	Adhésion à l'Association des Maires Franciliens	Pour un montant de 0,0092 € par habitant soit 674.18 € pour l'année 2021

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions du Maire.

## REGLEMENT INTERIEUR DE LA POLICE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE SAINT-PRIX

Délibération n° DEL2021-002

### À l'unanimité

**Article 1** : APPROUVE le règlement intérieur de la Police Municipale de la ville de Saint-Prix.

## LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

Délibération n° DEL2021-003

### À l'unanimité

**Article 1** : REAFFIRME que la qualité de vie, la sécurité et la salubrité publique constituent un enjeu majeur pour la Ville de Saint-Prix,

**Article 2** : APPROUVE le renforcement de la lutte contre les incivilités conformément à l'arrêté municipal, notamment en terme de sanctions financières,

**Article 3** : APPROUVE l'application d'une prestation forfaitaire fixée à 300,00€, à la charge du contrevenant lorsque les services municipaux interviendront pour l'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage de l'espace public,

**Article 4** : APPROUVE la refacturation aux contrevenants des frais engendrés pour la collecte des dépôts sauvages et du nettoyage de l'espace public réalisés par une entreprise prestataire.

## BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2019

Délibération n° DEL2021-004

**Article 1** : PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la commune au cours de l'année 2019 tel que présenté ci-dessous :

## 1) ACQUISITIONS

Références cadastrales	Surface en m2	Adresse	Nature du Bien	Identité vendeur	Identité acquéreur	Objet de la transaction	Prix d'acquisition
AL 767 AL 769	435 340	Rue Louis et Gérald Donzelle	Terrain à usage de Parc de stationnement	Département du Val d'Oise	Commune de Saint-Prix	Ancienne déviation RD 144	81 375€
AB 783 AB 786 AB 792 AB 789	251 161 83 89	Angle rue Gambetta et avenue du Maréchal Juin (Ermont)	Terrain constructible	Département du Val d'Oise	Commune de Saint-Prix	Cession parcelles du département	233 600€

## 2) CESSIONS

Références cadastrales	Surface	Adresse	Nature du Bien	Identité vendeur	Identité acquéreur	Objet de la transaction	Prix de vente
AE 492 AE 493 AE 494 AE 495	00 a 02 ca 06 a 82 ca 00 a 23 ca 22 a 41 ca	Route de Montmorency	Terrain	Commune de Saint-Prix	Bouygues Immobilier	Réalisation d'un projet immobilier	647 927.08 €

## BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2020

Délibération n° DEL2021-005

**Article 1 :** PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la commune au cours de l'année 2020 tel que présenté ci-dessous :

### 1) ACQUISITIONS

Références cadastrales	Surface	Adresse	Nature du Bien	Identité vendeur	Identité acquéreur	Objet de la transaction	Prix d'acquisition
AD 329 AD 330 AS 79 AD 335	23 a 74 ca 01 a 70 ca 03 a 82 ca 03 a 80 ca	Lieudit Tribourg Lieudit Tribourg Lieudit les Hatènes Lieudit Tribourg	Terrains	M HURET Thierry	Commune de Saint-Prix	L'ENSIL	25 000 €
AS 106	32 a 19 ca	Route des Parquets Les Valemberts	Terrain	M LEBEY	Commune de Saint-Prix	L'ENSIL	32 190 €

AD 0183 AD 0184	01 a 42 ca 02 a 53 sa	Rue Georges Ribordy	Terrains	M JUBAULT M et MME KIRKESSELI	Commune de Saint- Prix	Aménagement secteur Rue Ribordy	200 000 €
AB 359	04 a 73 ca	39 Rue Auguste Rey	Ensemble immobilier	M PELLETIER Michel	Commune de Saint- Prix	Valorisation du patrimoine de la Commune	393 000 €

## 2) CESSIONS

Références cadastrales	Surface	Adresse	Nature du Bien	Identité vendeur	Identité acquéreur	Objet de la transaction	Prix de vente
ETAT NEANT							

### DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - EXERCICE 2021 – TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MISE EN VALEUR DE L'EGLISE SAINT-PRIX

Délibération n° DEL2021-006

**À l'unanimité**

**Article 1 :** APPROUVE les travaux de rénovation et de mise en valeur de l'Eglise Saint-Prix,

**Article 2 :** AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat pour lesdits travaux dans le cadre de la DSIL au titre de l'année 2021,

**Article 3 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la DSIL pour cette opération.

### DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE - TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MISE EN VALEUR DE L'EGLISE SAINT-PRIX

Délibération n° DEL2021-007

**À l'unanimité,**

**Article 1 :** AUTORISE Madame le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise un dossier de subvention pour le patrimoine historique communal à hauteur de 20 % du montant des dépenses éligibles,

**Article 2 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

**DEMANDE D'AIDE A LA REGION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER PROTEGE » - TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MISE EN VALEUR DE L'EGLISE SAINT-PRIX**

Délibération n° DEL2021-008

**À l'unanimité,**

**Article 1 :** AUTORISE Madame le Maire à déposer auprès de la Région Ile de France une demande de subvention pour les travaux sur le patrimoine immobilier protégé à hauteur de 20% du montant des dépenses éligibles,

**Article 2 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention auprès la Région Ile de France.

**DISPOSITIF D'AIDE A LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES CHEZ LES PARTICULIERS**

Délibération n° DEL2021-009

**Par 23 voix pour et 5 abstentions**

**Article 1 :** ABROGE la délibération DEL2018-079 du 25 septembre 2018,

**Article 2 :** ACCOMPAGNE la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques en accordant une aide financière de la commune pour la destruction de nids implantés sur leur domicile, étant précisé que la prise en charge par la commune se fera à hauteur de 50% du coût de la prestation avec un plafond maximum de 150€ HT ; tout dépassement restera à la charge de l'habitant,

**Article 3 :** AUTORISE Madame le Maire à procéder aux remboursement du montant des frais engagés par l'habitant, par mandat administratif, dans les conditions définies ci-dessus,

**Article 4 :** AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

**Article 5 :** DIT que les dépenses seront imputées au budget principal de la commune, fonction 834 nature 6288.

**DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION ET DES CRITERES DE CLASSEMENT POUR LES AVANCEMENTS DE GRADES**

Délibération n° DEL2021-010

**À l'unanimité,**

**Article 1 :** FIXE le taux de promotion des avancements de grades à 100% pour les grades inscrits au tableau des effectifs.

**Article 2 :** DECIDE que les avancements de grade seront conditionnés par l'établissement d'un classement issu d'une grille d'évaluation permettant de traduire objectivement les aptitudes professionnelles de l'agent, sa manière de servir, ses efforts en matière de présentisme et de formation.

**Article 3 :** PRECISE que sauf délibération – prise après un nouvel avis du comité technique – venant modifier ce dispositif, ces dispositions seront reconduites d'année en année.

## RIFSEEP - TECHNICIENS

Délibération n° DEL2021-011

**À l'unanimité,**

**Article 1 :** APPROUVE

**I - IFSE – 1<sup>er</sup> groupe de fonction du cadre d'emplois des techniciens :**

<b>Cadre d'emplois des Techniciens</b>		
Groupe de fonction	Fonction	Montant annuel maxi fixé par la collectivité
Groupe 1	Direction des Services Techniques Fonction de coordinateur, de pilotage	19 660 €
Groupe 2	Responsable de service, technicité, expertise	4 500 €
Groupe 3	Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel	2 000 €

**2 – CIA – Complément Indemnitaire Annuel du cadre d'emplois des techniciens :**

<b>Cadre d'emplois des Techniciens</b>		
Groupe de fonction	Fonction	Montant annuel maxi fixé par la collectivité
Groupe 1	Direction des Services Techniques Fonction de coordinateur, de pilotage	2 300 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, technicité, expertise	1 500 €
Groupe 3	Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel	1 200 €

Tous les autres articles restent inchangés,

**Article 2 :** DIT que les crédits seront imputés au chapitre 012 du budget.

## ELABORATION DU PLAN DE FORMATION 2021

Délibération n° DEL2021-012

**À l'unanimité,**

**Article 1 :** APPROUVE le plan de formation 2021, tel qu'il a été validé par le Comité Technique,

**Article 2 :** DIT que les dépenses seront imputées au budget principal de la commune Nature 6184.

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° DEL2021-013

**À l'unanimité,**

**Article 1 :** DECIDE de créer :

- 1 poste de technicien, catégorie B, à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 2 postes de rédacteur
- 3 postes de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'attaché
- 1 poste d'adjoint d'animation, à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif, à temps complet

**Article 2 :** DECIDE de supprimer :

- 1 poste d'ingénieur principal
- 1 poste d'ingénieur
- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 2 postes d'adjoint technique
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'adjoint administratif
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint d'animation

**Article 3 :** DIT que les crédits seront imputés au chapitre 012 du budget.

## RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Délibération n° DEL2021-014

**À l'unanimité,**

**Article 1 :** DECIDE le recours au contrat d'apprentissage,

**Article 2 :** DECIDE de conclure à compter du 15 février 2021, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Communication	1	Master en Communication	1 an 7 mois

**Article 3 :** PRECISE que les crédits nécessaires (salaires et frais de formation notamment) seront inscrits au chapitre 012 du budget,

**Article 4 :** AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation.

## CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE DE SERVICES SPECIAUX DE TRANSPORT PUBLIC ROUTIER RESERVES AUX ELEVES SAINT-PRISSIENS DU LYCEE LOUIS ARMAND D'EAUBONNE (CIRCUIT SPECIAL SCOLAIRE)

Délibération n° DEL2021-015

**À l'unanimité,**

**Article 1 :** APPROUVE la convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves saint-prissiens du lycée Louis Armand d'Eaubonne,

**Article 2 :** AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention entre Ile-de-France Mobilités et la commune de Saint-Prix.

## ACQUISITION DE LA PARCELLE SISE ALLEE LUCIEN DESREAC CADASTREE SECTION AE 70

Délibération n° DEL2021-016

**À l'unanimité,**

**Article 1 :** AUTORISE Madame le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle sise allée Lucien Desreac, cadastrée section AE n° 70 d'une superficie de 111 m<sup>2</sup>, pour un montant de 5 500 euros,

**Article 2 :** DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer tous les actes relatifs à cette acquisition qui seront rédigés par acte notarié ou administratif,

**Article 3** : DIT que la dépense sera imputée au budget principal de la commune, article 2113.

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION  
POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN URBANISME ET D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS  
D'OCCUPATION DES SOLS**

Délibération n° DEL2021-017

**À l'unanimité,**

**Article 1** : APPROUVE les termes de la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France pour une mission de conseil en urbanisme et d'instruction des autorisations d'occupation des sols,

**Article 2** : AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces annexes et documents pouvant s'y rapporter,

**Article 3** : DIT que les dépenses seront imputées à l'article 6218 du budget principal de la commune.

**REPRISE DE VOIRIE DU LOTISSEMENT DE LA SAPINIERE - RUE DES MAUPRES**

Madame le Maire, conseillère municipale intéressée à l'affaire, ne prend pas part au débat, ni au vote et sort de la salle.

Délibération n° DEL2021-018

**À l'unanimité,**

**Article 1** : DECIDE D'ACQUERIR, à titre gratuit, la parcelle, cadastrée en partie section AE n° 430, correspondant à la rue des Mauprès et AUTORISE Monsieur Olivier MAIRE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délégué aux travaux - voirie - éclairage public - accessibilité, à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition et à engager les travaux réparatoires,

**Article 2** : DECIDE de faire intervenir un géomètre expert afin de définir les limites exactes de l'emprise de la rue des Mauprès,

**Article 3** : APPROUVE l'intégration de la rue des Mauprès, correspondant en partie à la parcelle cadastrée section AE n° 430, dans le domaine public communal,

**Article 4** : APPROUVE le versement, par les Consorts DUFRESNE, à la Commune de Saint-Prix de la somme de 57 587,63 euros correspondant aux indemnités fixées par le jugement définitif rendu du 7 novembre 2018 du Tribunal Judiciaire de Pontoise mise à la charge de la Société COLAS ILE DE FRANCE et la SAS DHTP.

**Article 5** : DIT que les recettes seront inscrites au budget principal de la ville.

**MOTION CONTRE LE PROJET DE NEUTRALISATION  
D'UNE VOIE DE CIRCULATION SUR L'AUTOROUTE A15**

Délibération n° DEL2021-019

**À l'unanimité,**

**Article 1 :** APPROUVE la motion contre le projet de neutralisation d'une voie de circulation sur l'autoroute A15.